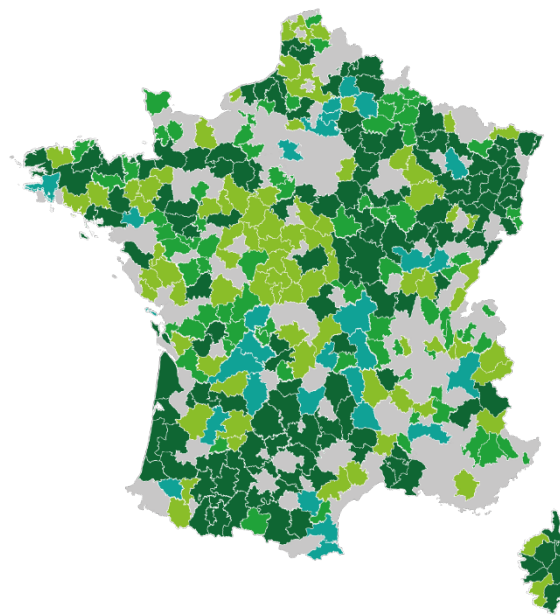




Plaidoyer



**POUR UNE POLITIQUE
TERRITORIALE AMBITIEUSE ET
AUDACIEUSE**





L'ANPP porte la voix des Territoires de projet dans la perspective des prochaines élections présidentielle et législatives, mais aussi de la prochaine programmation des fonds européens, de la Présidence française de l'Union européenne et des Jeux Olympiques 2024. C'est dans un contexte particulier, après une vive crise sociale dite des "Gilets jaunes", suivie d'une crise sanitaire sans précédent du Covid19, que l'impérieuse **nécessité de redonner du sens à l'action publique dans les territoires se révèle être une priorité**. C'est le sens de ce plaidoyer, qui sera soumis aux candidats.

Ce sens est traduit dans le **projet de territoire, qui se veut stratégique, intégré et partagé**, porté par les Territoires de projet, accompagnateurs des intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs compétences toujours plus nombreuses. C'est rendre plus lisible l'action publique et en faciliter la compréhension du plus grand nombre.

Renforcer le rôle des Territoires de projet est une nécessité ; ce sont des espaces de portage des contractualisations (européennes, nationales, régionales, sectorielles), de mutualisation et de coopération, **vecteurs des indispensables transitions pour relever les défis de demain** : transition écologique principalement, mais aussi économique, sociale et numérique.

Ces transitions doivent être accompagnées au niveau local : naturellement par des élus mobilisés au quotidien pour leurs habitants, mais aussi par une **ingénierie publique territoriale dédiée et financée**, qui est au cœur de l'animation territoriale. Il faudra ainsi se doter des moyens de ces ambitions.

Une politique publique efficace et équilibrée doit également être **facilitatrice des coopérations** : coopérations territoriales, coopérations entre acteurs et coopérations public / privé renforcées, afin de travailler collectivement et en bonne intelligence sur les problématiques rencontrées par les Territoires et leurs projets.

Enfin, cette politique doit s'inscrire dans le cadre plus large d'une **politique européenne de cohésion**, qui plus que jamais est mise à mal par des tentations du repli sur soi.

Ce plaidoyer formule ainsi les éléments indispensables pour **tendre vers cet objectif d'une politique territoriale ambitieuse et audacieuse**.

SE Doter des outils adaptés à une véritable et ambitieuse politique pour les territoires

Faire des territoires de projet un levier de la transition écologique et d'attractivité économique

Redonner la parole aux habitants et aux acteurs des territoires ruraux

Relancer les mesures favorisant l'alliance des territoires et porter avec conviction le projet européen

Retablir la cohésion sociale comme fondement républicain





SE DOTER DES OUTILS ADAPTES À UNE VERITABLE ET AMBITIEUSE POLITIQUE POUR LES TERRITOIRES

Il est en effet indispensable qu'une politique claire soit affichée par l'Etat vis à vis des territoires. Une politique porteuse d'une véritable vision du développement local dans une approche équilibrée et concertée. Ces outils, qu'ils soient issus de contractualisations, d'appels à projets ou encore de dotations, doivent être mis en œuvre dans le cadre prévu, sans modification unilatérale des règles, sur la base d'un projet de territoire (et non d'un programme d'actions).

OBJECTIFS

- Préserver la diversité et favoriser l'équité des territoires, plutôt que l'égalité
- Faciliter les expérimentations et leurs évaluations
- Faire confiance aux territoires en ne modifiant pas perpétuellement le cadre institutionnel et en généralisant le droit local mosellan-alsacien sur le caractère exécutoire des délibérations
- Inscrire le principe de pluriannualité des dotations pour les collectivités territoriales, afin de faciliter une vision sereine à moyen terme du développement local

PROPOSITIONS

1. Conforter la relance par le projet de territoire stratégique, intégré et partagé, en généralisant la démarche des Territoires de projet à une échelle pertinente supracommunautaire au service des communes et intercommunalités, pour mettre en cohérence les politiques publiques et dispositifs d'accompagnement

2. Intégrer le financement de l'ingénierie publique territoriale de projet, de manière systématique, avec le 1% ingénierie

3. Accélérer l'opérationnalité de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, par une articulation avec les Territoires de projet

4. Impulser une ambition nouvelle pour les CRTE, prenant systématiquement en compte la concertation, inscrivant la transition écologique comme priorité absolue, sur la base d'une véritable stratégie territoriale par la hiérarchisation et priorisation des actions à financer et intégrant des outils d'évaluation du dispositif. De même, une bonification des dotations est à prévoir, lors d'un contrat mutualisé. Enfin, le CRTE, à l'instar du contrat de ruralité, doit émerger au programme 112 du PLF

5. Stabiliser les dotations allouées aux collectivités sur les trois prochaines années, en équilibrant les dotations entre ruraux et urbains, par la prise en compte de la notion d'espaces et de territoires. De même, harmoniser le cadre et la forme juridique éligibles aux dotations de droit commun et ouvrir la possibilité d'inscrire des engagements pluriannuels en matière d'investissement public

6. Relancer les Pôles d'excellence rurale à l'évaluation très positive et **généraliser les PLUi, et positionner les SCoT à une échelle supra-communautaire**

7. Soutenir l'élaboration de la Loi 3Ds / 4D pour rendre plus souple le cadre législatif et réglementaire applicable aux collectivités

8. Instaurer un moratoire sur l'inflation normative, alléger et simplifier les diverses réglementations, étouffant l'innovation organisationnelle, sociale et technologique des Territoires, une simplification méthodique par secteur (agriculture, urbanisme, restauration, voirie...) est à mettre en œuvre.





FAIRE DES TERRITOIRES DE PROJET UN LEVIER DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET D'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Inscrire la transition écologique comme priorité impérieuse et absolue des politiques publiques. Le recours à l'écoconditionnalité des aides, dotations et contractualisations, ne doit plus être un tabou. Cette transition devra s'appuyer sur les progrès technologiques, mais repose essentiellement sur un changement profond de nos modes de consommer, de se nourrir, d'habiter, de se chauffer. Cette évolution sera un levier indiscutable d'attractivité économique de nos territoires, moteurs de l'économie. C'est dans nos territoires que les innovations technologiques, organisationnelles, de gouvernance voient majoritairement le jour, suite à des concertations approfondies.

OBJECTIFS

- Confier aux Territoires de projet le chef de filât de la coordination de la transition écologique, ainsi que l'animation de l'attractivité économique
- Faire confiance aux territoires ruraux par la reconnaissance de leur capacité d'innovation et de leur large contribution à l'économie nationale
- Reconnaître les territoires ruraux comme acteurs incontournables des transitions

PROPOSITIONS

1. Soutenir la transition écologique sans réserve et avec les moyens d'ingénierie nécessaires, avec l'objectif d'atteindre ce qui doit être fait, et non ce qui peut être fait

2. Reprendre la notion de "crime d'écocide", proposée par la Convention Citoyenne pour le Climat et supprimer la notion d'intentionnalité pour caractériser le crime pour envoyer un message clair sur le sujet

3. Encourager les démarches concourant à la sobriété et transition énergétique, qu'elles soient collectives ou personnelles (télétravail, grâce à une incitation fiscale pour les entreprises, aide au déploiement des tiers-lieux, aide à l'investissement dans des unités locales de production d'énergies vertes, politique nationale de développement des ENR), mais aussi soutien à la rénovation pour lutter contre la débauche énergétique

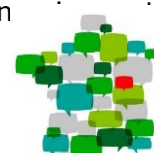
4. Accompagner une transition numérique ambitieuse, notamment auprès des entreprises et des commerces de proximité, par l'inclusion numérique pour tous, ériger en principe la dématérialisation des actes administratifs et des réunions, rendre effectif le RGPD et d'une sécurité numérique territoriale et lutter contre l'illectronisme (en mettant des référents numériques territoriaux)

5. Préserver le patrimoine matériel et immatériel de nos territoires, notamment en vue du développement de l'agrotourisme et du tourisme industriel, des itinérances douces et du tourisme durable, mais aussi porter une politique sur le pastoralisme

6. Généraliser les démarches alimentaires territoriales inclusives (PAT de seconde génération) et soutenir les expérimentations conduites en matière de relocalisation écologique et équitable de l'alimentation et appuyer la diversification de la production

7. Développer une politique ambitieuse de relocalisation de l'économie, agricoles et industrielles, au plus proche du terrain, et sur le sol européen, en reconnaissant le savoir-faire local et soutenir la démarche "Territoires d'industrie", ou de type ORT, PVD ou ACV. Enfin, porter une stratégie d'accueil de ces entreprises et de sobriété foncière (en lien avec le ZAN), expérimenté par les Territoires de projet

8. Pérenniser le zonage des ZRR au-delà de 2022, pour soutenir le tissu écon associatif dans tous les territoires ruraux





REDONNER LA PAROLE AUX HABITANTS ET AUX ACTEURS DES TERRITOIRES RURAUX

Associer l'ensemble des acteurs locaux du Territoire : économiques, associatifs, élus locaux et parlementaires, habitants, syndicats, corps intermédiaires et consulaires, devrait être la règle.

Mais le constat partagé avec la CNCD, c'est que *"nous sommes entrés dans une phase d'épuisement démocratique". Il faut tenter de dépasser la démocratie des apparences, très éloignée de l'implication citoyenne quotidienne de beaucoup d'anonymes*".

L'élu détient la légitimité du suffrage universel, mais il est maintenant perçu comme un "gestionnaire de la chose publique" et non comme porteur d'une mission d'animation. Il est donc indispensable de déployer une nouvelle manière de faire société en associant la population à la construction du projet de territoire, en racontant un récit de territoire, développant un sentiment d'appartenance, puis d'appropriation et d'implication, pour ensuite renforcer le sentiment de fierté de son Territoire. Il est plus que nécessaire d'expliquer la finalité de l'action publique déployée.

OBJECTIFS

- Réagir au sentiment d'abandon des territoires et redonner du sens aux politiques publiques
- Lutter contre le dépérissement de la cohésion sociale en milieu rural
- Renforcer les espaces de dialogue et d'échanges

PROPOSITIONS

- 1. Inscrire la concertation territoriale** comme principe préalable à l'engagement de nouvelles politiques publiques, en veillant à ne pas multiplier les instances pour éviter la démobilitation, en soutenant notamment les groupes d'acteurs locaux (GAL) et les Conseils de développement
- 2. Généraliser les Conseils de développement** sur tout le territoire national à une échelle supracommunautaire
- 3. Financer l'ingénierie d'animation** dédiée au Conseil de développement
- 4. Développer un dispositif de valorisation du bénévolat** (points retraite par exemple ou déduction fiscale) pour soutenir l'implication citoyenne au sein du tissu associatif, particulièrement dense en milieu rural
- 5. Impliquer plus systématiquement les conseillers communautaires et municipaux** aux travaux et réflexions du Pays et PETR
- 6. Rejeter l'idée d'une baisse du nombre de parlementaires**, au prétexte que la démocratie coûterait cher, pour que tous les Territoires soient représentés
- 7. Renforcer les synergies** entre le CESE, les CESER et les Conseils de développement
- 8. Développer les espaces de concertation** en s'appuyant sur des démarches novatrices telles que l'Assemblée des Territoires (Région Occitanie)





RELANCER LES MESURES FAVORISANT L'ALLIANCE DES TERRITOIRES ET PORTER AVEC CONVICTION LE PROJET EUROPEEN

Il nous semble indispensable de redonner confiance dans les coopérations, au premier chef desquelles celle inscrite dans le projet européen. Il nous paraît important qu'une pédagogie régulière sur le rôle de l'Union européenne et son fonctionnement soit engagée auprès de nos concitoyens, qui ne perçoivent pas distinctement les enjeux poursuivis. De même, les coopérations interterritoriales doivent être décuplées. L'accompagnement de ces coopérations doit être encouragé et accompagné, sans ambiguïté et sans préfiguration de fusion à venir.

OBJECTIFS

- Contribuer collectivement à s'inscrire dans le projet européen
- Encourager les coopérations interterritoriales (Alliance des Territoires) entre des Territoires ruraux résilients et les pôles urbains, et les soutenir par une bonification dans l'affectation des dotations
- Inscrire les sujets tels que l'alimentation, la mobilité, le tourisme, la santé et le numérique, comme axes prioritaires de ces coopérations

PROPOSITIONS

- 1. Porter un "agenda rural européen"**, afin de faire converger une politique européenne d'investissement et de développement à l'échelle d'un territoire cohérent et pertinent, comme c'est le cas en France, à l'échelle Territoire à l'occasion de la Présidence française de l'Union européenne
- 2. Pleine implication française pour une approche territorialisée des fonds européens** (à l'instar de LEADER+) de la prochaine génération 2023-2027, en portant une approche multi-fonds durant la Présidence française de l'Union européenne
- 3. Co-élaborer avec les régions la territorialisation de la prochaine programmation LEADER** et ne pas instaurer de seuils financiers minimum pour les dossiers, en vue de conserver l'esprit LEADER. De même, articuler l'ensemble des fonds structurels et sectoriels
- 4. Alléger le cadre réglementaire du programme LEADER** et confier également à l'autorité de gestion le paiement pour une plus grande efficacité et rapidité dans le traitement des dossiers
- 5. Liberté de choisir les axes thématiques de stratégie locale** pour les futurs GAL, dans une approche globale pour un développement cohérent des territoires ruraux
- 6. Inscrire la coopération interterritoriale, comme principe** conditionnant l'accès aux contractualisations, au même titre que l'évaluation et la concertation préalable
- 7. Intégrer les Territoires de projet aux CTAP**, aux réunions liées au CPER en tant qu'observateurs, et dans les Comités locaux de Cohésion territoriale par l'ouverture d'un collège dédié aux Territoires de projet
- 8. Fusionner les statuts juridiques des Pôles métropolitains et des PETR** en des Pôles territoriaux, pour dépasser les oppositions urbain/rural en sectorisant les outils et inciter à la généralisation des contrats de réciprocité





RETABLIR LA COHESION SOCIALE COMME FONDEMENT REPUBLICAIN

A l'heure où la considération pour la chose publique est mise à mal, rendant fragile le pacte républicain, nos politiques publiques doivent préserver la cohésion de la nation en considérant l'ensemble des pans de la population française en leur apportant des réponses concrètes.

Qu'ils soient ruraux, jeunes, du troisième âge, isolés ou souffrants, la solidarité entre l'ensemble des membres composant la société est à affirmer, au premier chef pour répondre aux besoins primaires de tous les habitants, comme la possibilité de se soigner ou de se déplacer, de travailler.

OBJECTIFS

- Inscrire la cohésion sociale comme priorité du pacte républicain
- Porter une attention spécifique aux populations oubliées notamment les jeunes et les personnes du troisième âge et du quatrième âge
- Développer les solidarités intergénérationnelles

PROPOSITIONS

1. Encourager une politique ambitieuse à destination des jeunes et des seniors, grands oubliés des politiques publiques, telles qu'il a été observé lors de la crise sanitaire lors des confinements

2. Instaurer une Journée européenne de la solidarité pour saluer tous les corps de métiers qui se trouvent en première ligne dans les cas de tension, en période de crise sanitaire, dans les situations de catastrophes naturelles ou dans le cas d'attaques terroristes. Cette journée serait aussi l'occasion de faire un bilan territorialisé des leçons tirées de ces événements et des avancées réalisées

3. Prendre le temps d'un examen critique de notre système de santé publique de proximité et œuvrer pour le redéploiement sur les territoires des équipements et des professionnels de santé et considérer la télémédecine et télé-expertise comme une nette avancée technologique, sans être la seule réponse à apporter à la désertification médicale

4. Instaurer un fonds de soutien solidaire pour les producteurs locaux, alimenté par la grande distribution, qui bénéficie d'une position de monopole, à l'instar des compagnies d'assurance pour le fonds de soutien aux PMI/PME. Et mettre en place un système de sécurité sociale alimentaire créant un lien entre producteurs, collectivités et populations dans une perspective de transition agroécologique et de cohésion sociale

5. Proposer une offre crédible à l'autosolisme par une campagne destinée à promouvoir les alternatives à la voiture et au camion (pistes cyclables, co-voiturage, systématiser le fret et augmenter le nombre de dessertes ferroviaires, augmenter la fréquence des transports en commun, gratuité temporaire des transports en commun...)

6. Généraliser la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans tous les territoires, pour garantir une complémentarité des compétences au niveau local et à l'échelle d'un bassin d'emploi

7. Lancer un vaste plan pour développer les habitats intergénérationnels et de nouveaux modes d'habitations (béguinage) et habitats évolutifs pour répondre aux besoins et favoriser le maintien à domicile

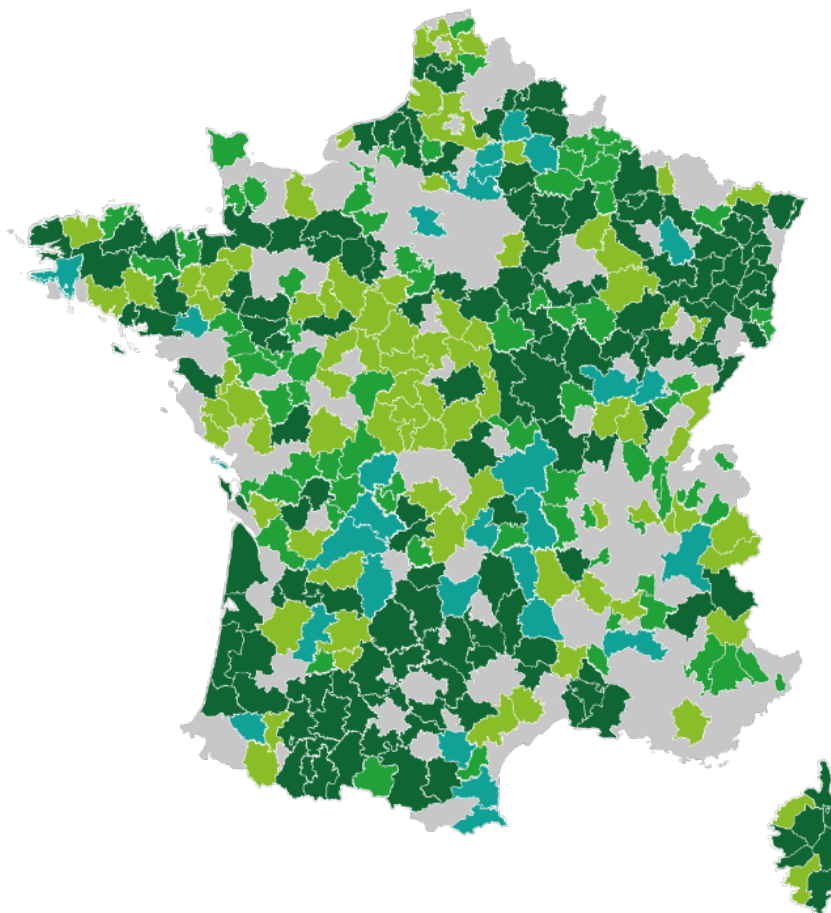
8. Lancer une vaste campagne de promotion de la réserve civique





PRESENTATION de l'ANPP

L'ANPP fédère les 268 Territoires de projet, Pays, Pôles territoriaux, qui couvrent **60% du territoire national** et concernent près de **50% de la population française, spécifiquement dans les Territoires ruraux**.



Créée en 1999, l'ANPP a une triple mission :

- De représentation des Territoires de projet
- D'animation du réseau
- D'accompagnement de ses adhérents

L'ANPP, c'est :

268 Territoires adhérents, **8 Conseils régionaux** et **6 Conseils départementaux**

32 élus au sein du Conseil d'administration

5 salariés dans l'équipe technique



Association
Nationale des
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des
Pays

ANPP

Pôles / Pays / Territoires de projet

22, rue Joubert
75 009 PARIS
01 40 41 84 13
contact@anpp.fr
www.anpp.fr